

Être accompagné dans son parcours professionnel

Il existe plusieurs solutions pour travailler

quand on est en situation de handicap.

Je peux travailler :

- en **ESAT** = Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail
- en **EA** = Entreprise Adaptée
- en entreprise classique (milieu ordinaire)



Les Papillons Blancs du Douaisis accompagnent

les personnes en situation de handicap

pour construire un projet professionnel adapté.

L'accompagnement dépend :



- des besoins
- des capacités et
- des envies de la personne.

Les parcours possibles

Selon ma situation, je peux travailler :

- en milieu protégé ou
- en milieu ordinaire

Les Papillons Blancs du Douaisis proposent différents

accompagnements vers et dans l'emploi.

L'accompagnement en ESAT



Qu'est ce qu'un **ESAT** ?

Un ESAT est un Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail.

C'est un lieu de travail protégé.

Les personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas
ou pas encore travailler en entreprise classique,
travaillent en ESAT.

En ESAT :

- je travaille dans un cadre adapté
- je suis accompagné par des professionnels
- ma sécurité est assurée.



Un accompagnement personnalisé

En ESAT, je suis accompagné par une équipe de professionnel :

- des encadrants et des éducateurs dans les ateliers
- une assistante sociale
- une psychologue
- une psychomotricienne
- une formatrice
- une infirmière



Cette équipe m'aide :

- ✓ au travail
- ✓ dans ma vie quotidienne et
- ✓ dans mes démarches.

L'objectif est de :

- développer mon autonomie
- construire mon projet de vie
- favoriser mon bien-être.



Travailler en entreprise avec l'aide de l'ESAT

Être en ESAT ne veut pas dire rester toujours à l'ESAT.

Il existe des solutions pour travailler en entreprise classique **avec l'aide** de l'ESAT :

❖ Mise à disposition en entreprise

L'ESAT peut travailler avec une entreprise.

Je peux :

- travailler dans l'entreprise
- tout en restant rattaché à l'ESAT

Je peux revenir en ESAT à tout moment.

Cela me permet :

- de découvrir l'entreprise classique (ou milieu ordinaire)
- de développer mes compétences
- de préparer un futur emploi.



❖ Convention d'appui

La convention d'appui aide une personne accueillie en ESAT
qui travaille en entreprise classique

La convention d'appui est utilisée quand la personne accueillie signe :

- un **CDD** (Contrat à **D**urée **D**éterminée)
- un **CDI** (Contrat à **D**urée **I**ndéterminée)

- un contrat d'intérim ou
- une alternance

avec l'entreprise en milieu ordinaire.

La convention précise :

- les tâches
- les horaires
- les conditions de travail
- le suivi

L'objectif est :

- de sécuriser le travail
- de faciliter l'intégration

Si le contrat s'arrête, la personne peut revenir en ESAT.

Quand le travail se passe bien, un **Dispositif Emploi Accompagné (DEA)** peut continuer le suivi.

La convention d'appui aide aussi l'employeur.

L'accompagnement en Entreprise Adaptée (EA)



Une entreprise adaptée est une entreprise classique.

Elle respecte le code du travail.

Dans une EA :

- plus de la moitié des salariés sont en situation de handicap
- un accompagnement spécifique est proposé.

L'Entreprise Adaptée permet :

- de travailler dans un cadre adapté
- de développer mes compétences
- de gagner en autonomie.

Le but est, si possible :

→ d'aller vers un emploi durable en entreprise adaptée.

L'accompagnement vers l'emploi en milieu ordinaire

Les Papillons Blancs du Douaisis proposent deux aides :

1. le Dispositif Emploi Accompagné (DEA)
2. les Appuis Spécifiques

Le Dispositif Emploi Accompagné (DEA)

Le DEA aide les personnes en situation de handicap à :

- trouver un emploi
- garder leur emploi

Un référent emploi accompagne la personne :

- selon ses besoins
- selon les besoins de l'employeur

Pour bénéficier du DEA, je peux passer par :

- Cap emploi
- France Travail
- Mission Local
- ou la MDPH



L'accompagnement des Papillons Blancs du Douaisis

Les référents sont spécialisés dans les handicaps dits « invisible » :

- déficience intellectuelle
- troubles psychiques
- troubles cognitifs
- troubles du spectre de l'autisme

Ils accompagnent :

- ✓ la personne et
- ✓ l'employeur

Ils aident à :

- adapter le poste
- sensibiliser les équipes
- sécuriser le contrat de travail

Qui peut en bénéficier ?

Le DEA s'adresse aux personnes :

- reconnues travailleurs handicapés (RQTH)
- âgées de 16 ans ou plus
- demandeurs d'emploi
- salariés
- sortant d'ESAT



Les Appuis Spécifiques

Les Appuis Spécifiques servent à :

- o adapter un poste de travail
- o adapter l'environnement de travail

Ils aident :

- les personnes en situation de handicap
- les employeurs

Ils proposent :

- des conseils
- des solutions concrètes
- des outils adaptés



L'accompagnement des Papillons Blancs du Douaisis

Les experts accompagnent les personnes avec :

- troubles cognitifs
- autisme
- handicap mental
- lésions cérébrales (AVC, épilepsie, traumatisme crânien)



Les experts :

- évaluent les capacités
- repèrent les difficultés
- proposent des solutions adaptées
- aident à les mettre en place



Qui peut bénéficier des Appuis Spécifiques ?

Les Appuis Spécifiques s'adressent aux personnes :

- avec une **RQTH** (**R**econnaissance en **Q**ualité de **T**ravailleur **H**andicapé)
- qui ont une demande en cours à la MDPH.



Cela concerne :

- les salariés
- les stagiaires
- les alternants
- les demandeurs d'emploi

- les travailleurs indépendants
- les agents publiques
- les volontaires en service civique

Comment en bénéficier ?

Ce n'est pas la personne qui fait la demande directement

La demande est faite par :

- Cap emploi
- France Travail
- Mission Locale
- un employeur conventionné
- une structure habilitée

Ce document a été rendu facile à lire et à comprendre grâce au travail des personnes en situation de handicap de l'atelier FALC du Raquet.



ESAT du Raquet

